



Rapport annuel de mise en oeuvre

TABLE DES MATIÈRES

1	IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL/FINAL DE MISE EN ŒUVRE.....	3
2	VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION	3
	2.1 Programmation.....	3
	2.2 Consommation des crédits	3
	2.3 Audits et comptes annuels	3
	2.4 Plan d'action pour la programmation stratégique (PAPS).....	4
	2.5 Microprojets.....	4
	2.6 Communication	4
3	REALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE	5
	3.1 Vue d'ensemble de la réalisation.....	5
	3.2 Indicateurs communs et spécifiques au programme.....	7
	3.3 Valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	27
	3.4 Données financières.....	29
4	SYNTHESE DES EVALUATIONS.....	34
5	PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES.....	36
6	RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS	37
7	RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	37
8	LE CAS ÉCHÉANT, PROGRÈS DANS LA PRÉPARATION ET LA RÉALISATION DES GRANDS PROJETS ET DES PLANS D'ACTION COMMUNS	37
	EVALUATION DE LA REALISATION DU PROGRAMME DE COOPERATION.....	37
	8.1 Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme	37
	8.2 Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination, en particulier celles concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les modalités mises en œuvre pour garantir l'intégration de la dimension « hommes-femmes » dans le programme de coopération et les opérations.....	38
	8.3 Développement durable	38
	8.4 Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique	38
	8.5 Rôle des partenaires dans la réalisation du programme de coopération.....	38
9	INFORMATIONS ET ÉVALUATIONS OBLIGATOIRES	38
	9.1 Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations	38
	9.2 Résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication	38
10	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION.....	38

10.1	Progrès dans la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme de coopération	38
10.2	Progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer la capacité des autorités et des bénéficiaires de gérer et d'utiliser le FEDER	39
10.3	Contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes (le cas échéant)	39
10.4	Progrès réalisés dans la mise en œuvre d'actions dans le domaine de l'innovation sociale	39
11	INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME	39

Note: Pour des raisons de lisibilité, le présent document utilise la forme masculine habituelle pour les noms et pronoms personnels. Toutefois, cela n'implique aucune discrimination à l'encontre du sexe féminin, mais doit être compris comme neutre en termes de genre pour des raisons de simplification linguistique.

1 IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL/FINAL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014TC16RFCB039
Titre	INTERREG V-A France - Allemagne – Suisse (Rhin Supérieur)
Version	2022.0
Date d'approbation du rapport par le Comité de suivi	22 mai 2023

2 VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION

2.1 Programmation

En 2022, aucun nouveau projet n'a été programmé étant donné que la totalité des fonds était déjà engagée et que des mesures de sur-programmation avaient déjà été mises en place les années précédentes. En comptabilisant les modifications de FEDER actées pour certains projets déjà en cours de réalisation, le montant de l'enveloppe FEDER totale engagée s'élève à 115 629 926,56 €, soit 105,40% du FEDER total alloué au programme.

La programmation globale de 121 projets et 58 microprojets permet au programme d'avancer vers l'atteinte des valeurs cibles. Toutefois, le niveau réel d'atteinte des valeurs cibles en 2023 ne sera connu qu'au fur et à mesure de l'achèvement des projets concernés. Si les projets réalisent et remontent leurs dépenses régulièrement à l'Autorité de gestion (AG), le niveau de programmation atteint devrait également permettre d'atteindre un taux de consommation de la dotation du programme supérieur à 96%.

2.2 Consommation des crédits

A ce stade, un montant d'environ 69,20 millions d'euros de FEDER a été certifié et 17 demandes de paiement intermédiaires ont été transmises à la Commission européenne (CE) entre 2017 et 2022. Au total, ce sont plus de 770 certificats de service fait qui ont été émis par l'AG et certifiés par l'Autorité de certification (AC), pour 158 projets (Assistance technique comprise).

A l'heure actuelle, le rythme de consommation des crédits est suffisant pour éviter le dégagement d'office (DO) et atteindre l'objectif global de l'année 2022. Il devra cependant être accru, en vue des objectifs annuels suivants considérablement plus élevés et nécessitant de prendre dès maintenant autant « d'avance » que possible.

2.3 Audits et comptes annuels

La campagne des audits d'opérations 2021-2022 portait sur 5 opérations pour un total de 10 audits. La campagne d'audit a représenté un taux de couverture de 14,07% des 28 179 591,10€ de dépenses déclarées éligibles au titre de l'échantillon 2021-2022. Les irrégularités financières s'élèvent à 47 123,06€. En raison de la composition de l'échantillon et de l'attribution des erreurs constatées aux différents bénéficiaires, la méthode d'extrapolation à retenir en tenant compte des exigences pertinentes de la guidance publiée par la Commission européenne à cet effet était la méthode *mean per unit estimation*, ce qui a porté le taux d'erreur résiduel extrapolé à 3,74%. Une correction forfaitaire de 500 415,43€ a été effectuée dans les comptes annuels par l'Autorité de gestion pour ramener le taux d'erreur au taux admissible de 2%.

Ces résultats ainsi que de l'ensemble des vérifications de gestion et contrôles internes menés par l'AG et l'AC ont été compilés et pris en compte dans le cadre du rapport annuel de contrôle de l'Autorité d'audit (AA). Grâce à un travail mené en bonne coopération par l'AG, l'AC et l'AA, l'ensemble des documents constituant les comptes annuels a pu être soumis à la CE le 21 février 2023.

2.4 Plan d'action pour la programmation stratégique (PAPS)

La spécificité du travail mené en 2022 dans le cadre du PAPS est liée à la gestion de la fin de la période de programmation. Un suivi minutieux des rétrocessions et des besoins en financement des projets déjà adoptés a été mis en place. Ce travail a notamment permis de mieux évaluer dans quelle mesure les demandes de prolongation et/ou d'augmentation des projets en cours de réalisation pouvaient être nécessaires ou pertinentes pour la bonne mise en œuvre du programme.

Ce travail d'optimisation du taux de consommation se poursuivra sur l'année 2023. Les partenaires de programme ont effectivement mandaté l'Autorité de gestion, lors de la réunion du Comité de suivi du 8 décembre 2022, pour travailler à des mesures permettant une meilleure utilisation des fonds rétrocédés, afin d'anticiper des multiples clôtures de projet qui arriveront en 2023.

Enfin, des dispositions ont été prises en 2022 afin d'anticiper au mieux la clôture du programme (recrutement de nouveaux contrôleurs, déclinaison des mesures de flexibilité à disposition pour la clôture des programmes et restriction des demandes de prolongation).

2.5 Microprojets

L'appel à projets étant clos depuis le 31 décembre 2021, il n'y a pas eu de programmation de nouveau microprojet en 2022. Plus de 95% de la dotation totale de 1,585 millions d'euros de FEDER réservée à cet appel à projets spécifique a été programmée.

Par ailleurs à la fin 2022, 1 042 295,46 € a été consommé soit environ 69 %, du montant programmé. Le taux de consommation moyen par microprojet est de 80 %, ce qui est satisfaisant.

2.6 Communication

Dans le contexte de l'adoption, puis du lancement officiel de la période de programmation 2021-2027, la communication du programme en cette année 2022 a été marquée par le renouveau sur bien des plans :

Tout d'abord, le programme s'est doté cette année d'une nouvelle identité visuelle. Celle-ci s'appuie sur un nouveau logo, harmonisé avec celui des autres programmes à l'échelle de l'UE et conforme à la réglementation en vigueur pour la période 2021-2027. Désormais utilisé pour l'ensemble de la communication autour du programme, quelle que soit la période de référence, ce logo s'accompagne d'une identité graphique plus moderne, plus claire, et ainsi plus impactante en termes de visibilité.

Le programme s'est également doté cette année de nouvelles plateformes pour sa visibilité en ouvrant ses comptes officiels sur les réseaux sociaux LinkedIn et Twitter (en mai), puis Facebook et Instagram (en septembre). A la fin de l'année 2022, ces quatre réseaux, auxquels s'ajoute la chaîne YouTube préexistante, comptaient un cumul de 750 abonnés, ce qui correspond à l'atteinte en moins d'un an de la moitié de l'objectif de 1 500 abonnés que s'est fixé le programme d'ici la fin de l'année 2024.

Le site Internet www.interreg-rhin-sup.eu affiche, quant à lui, également toujours de très bons résultats en termes de fréquentation en 2022, avec un total de 27 843 visiteurs uniques, contre 21 188 l'année précédente, ce qui correspond à une augmentation de 31,4 %.

Par ailleurs, point d'orgue de cette année 2022 : l'événement de lancement de la période de programmation 2021-2027 a réuni environ 200 personnes à Strasbourg le 1^{er} juin. Cette manifestation a permis, dans un cadre très convivial, de présenter à un large public les résultats de l'action du programme jusqu'alors, de même que les défis à relever pour notre espace transfrontalier.

Enfin, on soulignera aussi pour cette année la forte implication des partenaires du programme dans les actions d'information sur les possibilités de financement offertes par Interreg Rhin Supérieur. En effet, grâce à eux, de nombreux événements d'information territoriaux et/ou thématiques ont été organisés tout au long de l'année sur l'ensemble du territoire, permettant au Secrétariat conjoint de réaliser une campagne de promotion de terrain, au plus près des bénéficiaires, et ainsi de sensibiliser quelques 300 personnes supplémentaires, en complément de celles touchées grâce à l'événement de lancement.

3 REALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE

3.1 Vue d'ensemble de la réalisation

Axe prioritaire A

Objectifs financiers :

L'axe A ayant déjà atteint 80% de sa dotation FEDER globale dès 2017, des dispositions spécifiques avaient été prises pour optimiser la programmation sur cet axe. Après deux ans d'arrêt, la programmation avait repris en 2019, ce qui avait permis de porter le taux d'engagement à 102,2% pour cet axe. Grâce au suivi des rétrocessions mis en place, un projet ajourné en juin 2019 a pu être réactivé en 2020 et être adopté début 2021, ce qui a permis de porter la programmation à 106,17% sur cet axe. Celle-ci s'est terminée avec l'adoption de ce dernier projet en 2021 sur cet axe.

Ce taux d'engagement des crédits élevé permet un taux de consommation très satisfaisant: 87,74 % de la dotation FEDER de cet axe a d'ores et déjà été consommée, soit 24,06 millions d'euros.

Etat de la réalisation :

Trois valeurs cibles des indicateurs de réalisation sont d'ores et déjà atteintes (CO 25 chercheurs, CO 42 organisations et CO 46 participants). La réalisation de l'indicateur CO 26 (entreprises) est en bonne voie : la valeur prévisionnelle dépasse la valeur cible et les valeurs remontées par les projets en 2022 sont encourageantes. L'indicateur A ne pourra quant à lui pas être atteint, les projets sélectionnés ne prévoyant que 27 valeurs pour une cible de 52, dans un contexte où plus aucun nouveau projet ne devrait être programmé dans cet OS.

Axe prioritaire B

Objectifs financiers :

La programmation financière de l'axe B baisse de 106,17% à 102,75% de sa dotation FEDER globale. Cette baisse fait suite à une modification majeure à la baisse du projet 6.5 « Réseau de chaleur BSW ». Le taux de consommation de l'axe B s'élève 19,15 millions d'euros de FEDER, ce qui représente 44,76 %. Malgré des mesures d'optimisation de la consommation des fonds qui ont été engagées en 2022 et qui seront poursuivies en 2023, une sous-réalisation est à attendre sur cet axe.

Etat de la réalisation :

Les livrables transmis par les projets des OS 4, 5 et 7 permettent au programme d'atteindre les valeurs cibles finales de trois indicateurs de cet axe. Deux d'entre eux, l'IS B et l'IS E font partie du cadre de performance. Une marge de progression assez importante est attendue sur l'IS C et l'IS D à la clôture des projets de l'OS 6.

Axe prioritaire C

Objectifs financiers :

La programmation financière de l'axe C s'élève à 106,71 % de sa dotation FEDER et son taux de consommation s'élève à 61,56 %, ce qui correspond à 13,50 millions d'euros de FEDER.

Etat de la réalisation :

Les projets de l'OS 10 font remonter des résultats très encourageants pour l'atteinte des valeurs cibles finales, qui, couplées aux efforts des projets de l'OS 8 et 9 permettent d'atteindre les valeurs cibles sur trois indicateurs. Au sein de l'OS 9, les projets qui avaient pris un peu de retard devraient continuer à faire remonter des résultats encourageants, mais certaines valeurs prévisionnelles, en deçà des valeurs cibles, ne permettront pas de les atteindre.

Axe prioritaire D

Objectifs financiers :

En 2022, la programmation financière de l'axe D s'est stabilisée à 114,42 % de sa dotation FEDER. Cette surprogrammation tient compte des rétrocessions anticipées et permet d'atteindre le taux de consommation satisfaisant de 71,07 % de la dotation FEDER, correspondant à 7,79 millions d'euros de FEDER.

Etat de la réalisation :

Les projets en cours et les nombreux microprojets achevés ont développé assez de concepts ou d'outils pour atteindre les valeurs finales de l'indicateur IS I. En 2022, la valeur finale de l'indicateur relevant du cadre de performance (IS J) a à son tour été atteinte.

Les valeurs prévisionnelles des deux indicateurs de cet axe ont été corrigées afin de tenir compte des déprogrammations de microprojets les années précédentes.

Axe prioritaire E

Un seul projet est à recenser sous l'axe prioritaire E. Il s'agit du projet d'assistance technique programmé lors du Comité de suivi du 16 décembre 2015, couvrant l'ensemble des tâches à mener pour la mise en œuvre du programme INTERREG V et la totalité de la période de programmation. Ce projet a également permis d'engager la totalité des fonds FEDER prévus pour cet axe (taux de programmation de 100% pour l'axe prioritaire E). Par conséquent, aucun nouveau projet d'assistance technique n'a été programmé en 2022.

En 2022, les mesures entreprises précédemment se sont poursuivies. Ainsi ont été mises en place des actions visant à accompagner les bénéficiaires face aux problématiques suivantes: la gestion des retards pris dans la mise en œuvre des projets en raison de la pandémie de covid-19, la communication autour du programme et des projets, la gestion la fin de la période de programmation. Le contrôle de premier niveau s'est également intensifié et les clôtures financières se sont poursuivies.

L'ensemble de ces actions permettra d'alimenter, au fur et à mesure de la mise en œuvre des actions, les indicateurs prévus de l'axe E.

3.2 Indicateurs communs et spécifiques au programme

Indication à propos de la colonne « 2022 » dans les tableaux d'indicateurs de réalisation suivants :

F: Valeurs réalisées par les projets programmés pour l'année concernée (valeur cumulée)

S: Valeurs prévisionnelles des projets programmés pour l'année concernée (valeur cumulée)

Pour l'évolution des valeurs depuis 2015, se reporter aux RAMO des années précédentes.

Axe prioritaire A

Croissance intelligente – Faire du Rhin supérieur une région transfrontalière de la connaissance et de l'innovation compétitive sur le plan international

Priorité d'investissement 1a

Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2021		2022		Observations
CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	59	F	91	F	91	La valeur finale de cet indicateur a été dépassée et elle n'a pas évolué en 2022.
				S	100	S	100	La valeur n'a pas évolué car aucun projet n'a été programmé dans l'axe A en 2022.
CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	257	F	284	F	284	La valeur finale de cet indicateur a été dépassée et elle n'a pas évolué en 2022.
				S	399	S	399	La valeur n'a pas évolué car aucun projet n'a été programmé dans l'axe A en 2022.
CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organismes	15	F	152	F	152	La valeur finale de cet indicateur a été dépassée et elle n'a pas évolué en 2022. Cette valeur est élevée d'une part car les consortiums des projets de l'OS 1 rassemblent de larges réseaux incluant de nombreux acteurs de la recherche. De plus, cette valeur contient des doublons car certains organismes participent dans plusieurs projets. Après décompte des doublons, seuls 42 organismes différents participent aux projets de l'OS 1.
				S	214	S	214	La valeur n'a pas évolué car aucun projet n'a été programmé dans l'axe A en 2022. Cette valeur prévisionnelle est très élevée car elle tient compte des organismes participant dans chaque projet. Les doublons ne pourront être supprimés que lors du compte des valeurs réelles.
CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Personnes	1 624	F	5473	F	5 498	La valeur cible finale est déjà atteinte pour cet indicateur et largement dépassée, notamment grâce aux projets 1.2 « NeuroCampus » 1.6 « SERIOR », 1.7 « Rarenet » et 1.8 « Inter-religio ». 25 valeurs supplémentaires ont été acceptées dans le cadre du projet 1.10 « KTUR », grâce aux participations validées à des ateliers de méthodologie trinationaux dans le domaine de l'entrepreneuriat.
				S	4 016	S	4 016	La valeur n'a pas évolué car aucun projet n'a été programmé dans l'axe A en 2022.

ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2021		2022		Observations
A	Nombre d'outils de coordination développés de manière transfrontalière	Instruments	52	F	22	F	22	La valeur cible ne pourra être atteinte. Néanmoins, un bon taux de réalisation par rapport à la valeur programmée est à noter.
				S	27	S	27	La valeur n'a pas évolué car aucun projet n'a été programmé dans l'axe A en 2022. Plus aucun nouveau projet ne devrait être programmé dans cet OS, la valeur cible finale ne pourra donc être atteinte.

Objectif spécifique 1

Accroître les capacités transfrontalières pour une R&I de pointe dans le Rhin supérieur

	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	2016	2022	Observations
1	Part des chercheurs actifs sur le plan transfrontalier dans le Rhin supérieur	Pourcentage	16,10	2016	27,14	16,10		Il n'est pas prévu de renseigner une valeur dans ce RAMO. La prochaine communication de l'information est prévue en 2025.

Priorité d'investissement 1b

Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales

ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2021		2022		Observations
CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	1 802	F	893	F	1268	La valeur finale est atteinte à 70%. De nombreuses entreprises ont pu coopérer avec des organismes de recherche dans le cadre des projets 2.4 « Interneuron » (137) et 3.12 « Personalis » (131). Le projet 2.4 a organisé des ateliers de transfert de connaissances de la recherche fondamentale à la recherche clinique impliquant des entreprises et le projet 3.12 quant à lui a recueilli des questionnaires auprès de médecins afin d'affiner la sélection de patients informatifs de maladies-autoimmunes dans le but de créer une biobanque transfrontalière.
				S	2 194	S	2 194	La valeur n'a pas évolué car aucun projet n'a été programmé dans l'axe A en 2022.
CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organismes	73	F	96	F	105	La valeur totale est de 105 organismes. La valeur cible a été atteinte, cependant, après décompte des doublons, seuls 61 organismes différents participent aux projets des OS 2 et 3.
				S	156	S	156	La valeur n'a pas évolué car aucun projet n'a été programmé dans l'axe A en 2022.

Objectif spécifique 2

Accroître la participation des entreprises à des projets transfrontaliers de R&I en partenariat avec les organismes de recherche et d'enseignement supérieur

	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	2018	2022	Observations
2	Nombre d'entreprises participant à des projets transfrontaliers de R&D en partenariat avec des structures de recherche et d'enseignement supérieur	Valeur absolue (entreprises)	0,31	2015	0,6	1,18		Il n'est pas prévu de renseigner une valeur dans ce RAMO. La prochaine communication de l'information est prévue en 2025.

Objectif spécifique 3

Augmenter le nombre d'applications et d'innovations développées par des consortiums transfrontaliers du Rhin supérieur

	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	2018	2022	Observations
3	Nombre d'applications et d'innovations développées par des consortiums transfrontaliers du Rhin supérieur	Valeur absolue (applications et innovations)	0,47	2015	0,7	0,67		Il n'est pas prévu de renseigner une valeur dans ce RAMO. La prochaine communication de l'information est prévue en 2025.

Axe prioritaire B

Croissance durable – Promouvoir un développement respectueux de l'environnement dans les territoires, l'économie et la mobilité de l'espace transfrontalier du Rhin supérieur

Priorité d'investissement 6d

Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2021		2022		Observations
CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	4 361,00	F	156 377	F	157 260,55	Le projet n°5.2 « ECOSERV » a très largement dépassé la valeur cible ainsi que la surface prévue dans son formulaire de demande de concours communautaire. Le projet 4.4 « RAMSAR Biodiversité » a permis de mettre en œuvre des actions de conservation et de suivi pour des espèces telles que la sterne pierregarin et la rainette verte.
				S	151 136	S	151 136	La valeur n'a pas évolué car aucun projet n'a été programmé dans l'axe B en 2022.
B	Nombre de nouvelles stratégies et instruments pour la protection des espèces et l'amélioration de la qualité des services liés aux écosystèmes	Stratégies et instruments	36	F	50	F	73	La valeur cible finale est dépassée. En 2022, le projet n°5.2 « ECOSERV » a présenté 19 nouveaux « Stratégies et instruments » permettant aux décideurs de prendre en compte les exigences sociales et écologiques, non seulement à l'Autorité de gestion mais également au grand public, en publiant ses résultats sur son site internet.
				S	169	S	169	La valeur n'a pas évolué car aucun projet n'a été programmé dans l'axe B en 2022.

Objectif spécifique 4

Améliorer la protection des espèces végétales et animales sur le plan transfrontalier dans l'espace du Rhin supérieur

	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	2022	Observations
4	Nombre d'initiatives transfrontalières en faveur de la protection des espèces animales et végétales	Valeur absolue (initiatives)	19	2013	35		Il n'est pas prévu de renseigner une valeur dans ce RAMO. La prochaine communication de l'information est prévue en 2025.

Objectif spécifique 5

Améliorer la qualité des services rendus par les écosystèmes dans l'espace du Rhin supérieur

	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	2022	Observations
5.1	Qualité globale des eaux souterraines de la nappe rhénane	Pourcentage (part des points de mesure dépassant la limite)	33,00	2009	32,20		Il n'est pas prévu de renseigner une valeur dans ce RAMO. La prochaine communication de l'information est prévue en 2025.
	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	2022	Observations
5.2	Superficie globale cumulée des forêts et prairies permanentes	Valeur absolue (hectares)	1 300 507	2012	1 293 578		Il n'est pas prévu de renseigner une valeur dans ce RAMO. La prochaine communication de l'information est prévue en 2025.

Priorité d'investissement 6g

Soutenir la transition industrielle vers une économie utilisant les ressources de façon rationnelle, favoriser une croissance verte, l'innovation et la gestion des performances environnementales dans les secteurs public et privé

ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2021		2022		Observations
CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	2 453	F	263	F	263	La valeur de cet indicateur n'a pas évolué en 2022.
				S	518	S	518	La valeur n'a pas évolué car aucun projet n'a été programmé dans l'axe B en 2022.
CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	2 447	F	264	F	264	La valeur de cet indicateur n'a pas évolué en 2022
				S	518	S	518	La valeur n'a pas évolué car aucun projet n'a été programmé dans l'axe B en 2022.
C	Nombre de nouveaux concepts, outils et installations favorisant la diminution de l'impact environnemental dans le cadre du développement de l'économie et de l'urbanisme du Rhin supérieur	Concepts, outils et installations	42	F	8	F	11	Le projet 6.3 « RES_TMO », qui se penche sur les potentiels d'optimisation des systèmes énergétiques du Rhin supérieur en utilisant des capacités complémentaires de production, de demande et de stockage et 6.4 « Smart Meter inclusif » qui vise à proposer un nouvel outil intelligent plus efficace en approfondissant la connaissance des 3 marchés de l'énergie des territoires de la RMT, ont développé respectivement deux et un outils méthodologiques. La valeur atteinte reste faible, néanmoins la clôture prochaine et le contrôle des derniers livrables de la plupart des projets qui s'inscrivent dans cette priorité d'investissement permettent d'être optimiste quant à l'évolution de la valeur.
				S	84	S	84	La valeur n'a pas évolué car aucun projet n'a été programmé dans l'axe B en 2022.
D	Nombre de nouveaux supports d'information et de mesures de sensibilisation mis en place	Supports et mesures	733	F	10	F	28	Le projet 6.3 « RES_TMO » a permis de comptabiliser seize nouvelles mesures de d'information en 2022 grâce à l'organisation de workshops avec les parties prenantes du domaine de l'énergie et à la rédaction d'articles scientifiques. La valeur reste pour l'instant faible, néanmoins la clôture prochaine et le contrôle des derniers livrables de la plupart des projets qui s'inscrivent dans cette priorité d'investissement permettent d'être optimiste quant à l'évolution de la valeur.
				S	127	S	127	La valeur n'a pas évolué car aucun projet n'a été programmé dans l'axe B en 2022.

Objectif spécifique 6

Réduire l'impact environnemental dans le cadre du développement de l'économie et de l'urbanisme dans le Rhin supérieur

	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	2022	Observations
6.1	Consommation des sols (surfaces artificialisées)	Valeur absolue (hectares)	234 691	2012	250 540		Il n'est pas prévu de renseigner une valeur dans ce RAMO. La prochaine communication de l'information est prévue en 2025.
	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	2022	Observations
6.2	Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie	Pourcentage	6,93	2011	11,79		Il n'est pas prévu de renseigner une valeur dans ce RAMO. La prochaine communication de l'information est prévue en 2025.

Priorité d'investissement 7c

Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable

ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2021		2022		Observations
E	Nombre de nouveaux concepts, outils et installations favorisant les transports respectueux de l'environnement	Concepts, outils et installations	16	F	5	F	16	La valeur finale a pu être atteinte en 2022, grâce entre autres à la présentation à l'Autorité de gestion des études préalables à l'enquête d'utilité publique de l'opération de raccordement ferroviaire de l'EuroAirport dans le cadre du projet 7.4 « EAP ». Le projet 7.7 « SuMo-Rhine » qui vise à faciliter la mobilité durable dans le Rhin supérieur a également réalisé 5 outils supplémentaires.
				S	35	S	35	La valeur n'a pas évolué car aucun projet n'a été programmé dans l'axe B en 2022.

Objectif spécifique 7

Limiter l'augmentation du trafic motorisé transfrontalier à travers le développement de transports à faible impact environnemental dans l'espace du Rhin supérieur

	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	2022	Observations
7	Trafic motorisé transfrontalier	Valeur absolue (véhicules par jour)	326 506,00	2012	392 613,00		Il n'est pas prévu de renseigner une valeur dans ce RAMO. La prochaine communication de l'information est prévue en 2025.

Axe prioritaire C

Croissance inclusive – Promouvoir l'emploi dans l'espace transfrontalier du Rhin supérieur

Priorité d'investissement 3b

Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation

ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2021		2022		Observations
CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	116	F	983	F	1030	Les projets 8.3 « Clim'Ability Design » et 8.5 « Klimako » ont permis de comptabiliser respectivement 24 et 69 nouvelles valeurs. Les entreprises ont notamment bénéficié par le biais de ces projets de prestations de transfert de connaissance et d'informations à propos de mesures d'adaptation au changement climatique.
				S	2354	S	2354	La valeur n'a pas évolué car aucun projet n'a été programmé dans l'axe C en 2022.
CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Personnes	395	F	534	F	723	La valeur cible est dépassée. En 2022, les projets 8.3 « Clim'Ability Design » et 8.5 « Klimako » ont permis de comptabiliser respectivement 120 participants aux forums d'innovation et 69 participants à des ateliers sur la méthanisation et le bien-être animal.
				S	610	S	610	La valeur n'a pas évolué car aucun projet n'a été programmé dans l'axe C en 2022.

Objectif spécifique 8

Étendre les possibilités transfrontalières de développement et de débouchés pour les PME du Rhin supérieur

	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	2018	2022	Observations
8	Nombre de PME menant des activités transfrontalières	Valeur absolue (entreprises)	94 553	2016	121 034	68 893		Il n'est pas prévu de renseigner une valeur dans ce RAMO. La prochaine communication de l'information est prévue en 2025.

Priorité d'investissement 8b

Favoriser une croissance propice à l'emploi par le développement d'un potentiel endogène dans le cadre d'une stratégie territoriale concernant certaines régions, y compris la reconversion des régions industrielles en déclin ainsi que l'amélioration de l'accès aux ressources naturelles et culturelles spécifiques et de leur développement

ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2021		2022		Observations
CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	582	F	11	F	116	Le projet 9.8 « Cineuro » a permis une évolution notable de la valeur réalisée en permettant de comptabiliser 105 entreprises de l'industrie du cinéma ayant participé à des ateliers thématiques sur la coproduction et le financement.
				S	285	S	285	La valeur n'a pas évolué car aucun projet n'a été programmé dans l'axe C en 2022. La valeur cible ne pourra pas être atteinte car aucun nouveau projet n'a été programmé en 2022 et ne sera plus programmé. 50% de la valeur cible pourraient être atteints.
CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Personnes	791	F	76	F	176	Le projet 9.8 « CinEuro » permet de compter 100 participants à des actions comme des 'script lab' transfrontaliers pour un travail sur l'émergence de nouveaux contenus.
				S	450	S	450	La valeur n'a pas évolué car aucun projet n'a été programmé dans l'axe C en 2022. Ainsi, près de 57% de la valeur cible pourraient être atteints. Toutefois, la valeur cible ne pourra pas être atteinte car aucun nouveau projet ne sera programmé.
F	Nombre d'utilisateurs de produits, offres et services créés ou améliorés dans les secteurs du tourisme, des médias et de la créativité	Personnes	555 345	F	143 424	F	162 279	29,22 % de la valeur finale sont atteints grâce au projet 9.3 « ArtRhéna », qui comptabilise 3081 utilisateurs du nouveau complexe culturel au bord du Rhin et grâce au projet 9.8 « Cineuro » et notamment aux nombreux utilisateurs du site internet du projet.
				S	128 849	S	128 849	La valeur n'a pas évolué car aucun projet n'a été programmé dans l'axe C en 2022. La valeur cible ne pourra pas être atteinte, car aucun nouveau projet ne sera programmé.
G	Nombre de nouvelles mesures de sensibilisation et campagnes d'information dans les secteurs du tourisme, des médias et de la créativité	Mesures	517	F	15	F	23	Sept mesures dans le secteur de la créativité ont été prises par le projet 9.8 « Cineuro » et une dans le secteur du tourisme par le projet 9.7 « La collection des trois pays » pour répondre à cet indicateur.
				S	56	S	56	La valeur n'a pas évolué car aucun projet n'a été programmé dans l'axe C en 2022. La valeur cible ne pourra pas être atteinte, car aucun nouveau projet ne sera programmé.

Objectif spécifique 9

Augmenter l'offre d'emploi à travers le développement de secteurs économiques stratégiques dans le Rhin supérieur

	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	2018	2022	Observations
9	Nombre de personnes employées dans les secteurs tourisme, culture et créativité	Valeur absolue (personnes)	142 200	2015	162 934	148 231		Il n'est pas prévu de renseigner une valeur dans ce RAMO. La prochaine communication de l'information est prévue en 2025.

Priorité d'investissement 8e

Intégration des marchés transfrontaliers du travail, y compris la mobilité transfrontalière, les initiatives locales communes en matière d'emploi, les services d'information et de conseil et la formation commune (CTE-Transfrontalière)

ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2021		2022		Observations
CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	699	F	231	F	232	Les projets 10.7 « Tremplin sur le Rhin » (7) et 10.6 Do qua HEP-ME comptabilisent respectivement 7 et 15 nouvelles valeurs en 2022. Près de 33% de la valeur finale sont réalisés.
				S	513	S	513	Avec l'ensemble des projets programmés, près de deux tiers de la valeur cible pourraient être atteints. Aucun nouveau projet n'a été programmé en 2022.
CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	Personnes	9 328	F	1370	F	1716	5 projets contribuent à cet indicateur en 2022. Ainsi, par exemple dans le cadre du projet 10.13 « RecrutOR », les candidats à des stages en immersion ont pu être accompagnés. Dans le cadre du projet 10.11 « MINT Ing », 44 apprentis en mécanique ont participé à des projets coopératifs courts.
				S	3 009	S	3 009	Aucun nouveau projet n'a été programmé en 2022. En dépit des efforts fournis par l'ensemble des projets programmés, cette valeur prévisionnelle ne représente que 32,25 % de la valeur cible finale. La valeur cible finale ne sera donc pas atteinte.
CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Personnes	3 163	F	3567	F	3981	En 2022, 410 participants supplémentaires ont pu être comptés dans le cadre de 3 projets. La valeur finale a été dépassée à ce jour. Le projet 10.12 « Or du Rhin » y contribue le plus fortement avec la remise de 251 « open badges », attestations numériques de réussite nominative suite à la participation au jeu proposé par l'application développée par le projet pour permettre aux jeunes l'apprentissage des langues.
				S	10 292	S	10 292	Aucun nouveau projet n'a été programmé en 2022, la valeur n'a donc pas évolué.
H	Nombre de nouvelles offres de formation	Offres	18	F	24	F	45	21 nouvelles offres de formation ont été comptabilisées en 2022, notamment grâce aux projets coopératifs courts organisés dans le cadre du projet 10.11 « MINT Ing ». La valeur atteinte est désormais dépassée.
				S	116	S	116	Aucun nouveau projet n'a été programmé en 2022, la valeur n'a donc pas évolué.

Objectif spécifique 10

Augmenter l'offre d'emploi à travers le développement de secteurs économiques stratégiques dans le Rhin supérieur

	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	2018	2022	Observations
10	Nombre de travailleurs frontaliers dans l'espace du Rhin supérieur	Valeur absolue (personnes)	93 972	2015	104 051	96 735		Il n'est pas prévu de renseigner une valeur dans ce RAMO. La prochaine communication de l'information est prévue en 2025.

Axe prioritaire D

Cohésion territoriale – Promouvoir la coopération transfrontalière entre les administrations et les citoyens dans l'espace du Rhin supérieur

Priorité d'investissement 11b

Valorisation de la coopération juridique et administrative ainsi que de la coopération entre les citoyens et les institutions (CTE- Transfrontalière)

ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2021		2022		Observations
I	Nombre de nouveaux concepts, outils et installations	Concepts, outils et installations	70	F	214	F	305	La valeur cible a été dépassée. Dans le cadre du projet 11.13 « Kommunikation im Krisenfall », ont ainsi été acquis et installé des systèmes de communication par satellite. Les microprojets ayant fait remonter des résultats en 2022 ont notamment produit un rapport d'expérience, outil mis à disposition pour toute autre idée de projet de société civile qui voudrait se monter.
				S	192	S	163	La valeur a diminué car les valeurs prévisionnelles des microprojets déprogrammés ont été retirées afin de disposer de chiffres cohérents avec la réalité. La valeur prévisionnelle dépasse toujours largement la valeur cible.
J	Nombre d'utilisateurs de nouveaux concepts, outils, installations et services pour la coopération administrative et citoyenne	Personnes	82 651	F	54 910	F	88 579	La valeur cible a été dépassée. Le projet 11.9 « Eau potable » a notamment permis à 4 180 utilisateurs de bénéficier du service d'eau potable. 6 689 citoyens (scolaires, seniors, musiciens par exemple) ont pu participer aux actions organisées dans le cadre des microprojets.
				S	122 898	S	121 144	La valeur a diminué car les valeurs prévisionnelles des microprojets déprogrammés ont été retirées afin de disposer de chiffres cohérents avec la réalité. La valeur prévisionnelle dépasse toujours largement la valeur cible.

Objectif spécifique 11

Réduire l'impact environnemental dans le cadre du développement de l'économie et de l'urbanisme dans le Rhin supérieur

	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	2022	Observations
11.1	Intensité de l'offre de services transfrontalière des administrations et institutions dans l'espace du Rhin supérieur	Valeur absolue (échelle d'intensité note sur 60)	46,57	2016	50,09		Il n'est pas prévu de renseigner une valeur dans ce RAMO. La prochaine communication de l'information est prévue en 2025.

	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	2022	Observations
11.2	Qualité de l'offre de services transfrontalière des administrations et institutions dans l'espace du Rhin supérieur	Valeur absolue (échelle de qualité)	81	2016	85		Il n'est pas prévu de renseigner une valeur dans ce RAMO. La prochaine communication de l'information est prévue en 2025.

Objectif spécifique 12

Augmenter l'identification des citoyens à l'espace transfrontalier du Rhin supérieur

	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	2022	Observations
12	Part des citoyennes et citoyens qui s'identifient au Rhin supérieur en tant que région transfrontalière	Pourcentage	69,5	2016	78,5		Il n'est pas prévu de renseigner une valeur dans ce RAMO. La prochaine communication de l'information est prévue en 2025.

Axe prioritaire E
Assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible		2021		2022	Observations
K	Nombre de demandes déposées	Demandes	/	F	186	F	186	Depuis 2015, 186 demandes de concours communautaire ont été déposées. La valeur cible est donc atteinte.
				S	121	S	121	Aucune valeur cible n'a été déterminée au niveau du PO pour les indicateurs de l'axe E. Les seules valeurs cibles existantes sont celles définies dans le projet « Assistance technique INTERREG V ». La valeur indiquée pour 2015 correspond au nombre indiqué dans le cadre du projet « Assistance technique » programmé en 2015. Il s'agit du nombre de formulaires complets déposés auprès du secrétariat conjoint.
L	Nombre de mesures visant à faire connaître le programme	Mesures	/	F	167	F	185	Depuis 2015, 185 mesures visant à faire connaître le programme ont été mises en place. Il s'agit soit des manifestations annuelles visant à faire connaître le programme (nombre conforme aux prévisions), soit de réunions d'information à destination des bénéficiaires (nombre plus important que prévu, notamment du fait de l'organisation de réunions d'information dans le cadre des appels à projets). Le taux de réalisation de cet indicateur est bon puisqu'il dépasse déjà largement 100%.
				S	91	S	91	Aucune valeur cible n'a été déterminée au niveau du PO pour les indicateurs de l'axe E. Les seules valeurs cibles existantes sont celles définies dans le projet « Assistance technique INTERREG V ». Les livrables du projet « Assistance technique » ayant été actualisés en 2016, la valeur cible pour le projet programmé en 2015 s'élève désormais à 91 mesures. Ce chiffre correspond aux événements de communication organisés par le programme (manifestations pendant lesquelles le programme INTERREG a été présenté).
M	Nombre de participants aux séminaires organisés par le Secrétariat commun et l'Autorité de gestion	Personnes	/	F	680	F	680	En 2022, aucune formation n'a été réalisée étant donné qu'aucun projet supplémentaire n'a été programmé. Le nombre total de personnes ayant bénéficié des formations depuis le début de la programmation est de 680 personnes. A ce stade, le taux de réalisation est de 58,92%. Le ralentissement de la tendance est en partie due au fait que la période de programmation avançant, les bénéficiaires ont une meilleure connaissance du programme et ont déjà pu être formés en début de période de programmation. Le besoin en formation est donc moins important avec le temps.
				S	1 154	S	1 154	Aucune valeur cible n'a été déterminée au niveau du PO pour les indicateurs de l'axe E. Les seules valeurs cibles existantes sont celles définies dans le projet « Assistance technique INTERREG V ». Les livrables du projet « Assistance technique » ayant été actualisés en 2016, la valeur cible pour le projet programmé en 2015 s'élève à 1 154 personnes. Ce chiffre correspond aux bénéficiaires qui suivront la formation « SYNERGIE-CTE » et la formation « Communication » dispensées par le programme.

ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible		2021		2022	Observations
N	Nombre de demandes de versement traitées	Demandes	/	F	632	F	778	Depuis le début de la période de programmation, 778 demandes de versement ont été traitées. Le retard accumulé sur cet indicateur en début de période de programmation tend à être rattrapé. Cela s'explique notamment par la remontée des dépenses qui s'est intensifiée dans la seconde moitié de la période de programmation ainsi que le recrutement de contrôleurs supplémentaires. L'objectif est désormais d'accélérer le contrôle des dépenses et la clôture des projets afin d'éviter un dégagement d'office final en 2024, à la clôture du programme.
				S	847	S	847	Aucune valeur cible n'a été déterminée au niveau du PO pour les indicateurs de l'axe E. Les seules valeurs cibles existantes sont celles définies dans le projet « Assistance technique INTERREG V ». Suite à la mise en place du système de contrôle de premier niveau en 2016, la valeur pour ce livrable a été définie et s'élève à 847 demandes de versement. Le projet « Assistance technique » ayant été programmé en 2015, cette valeur cible est à déclarer pour 2015.
O	Nombre de mesures contribuant à augmenter la capacité administrative du programme	Mesures	/	F	217	F	275	Depuis le début de la période de programmation, 275 mesures contribuant à augmenter la capacité administrative du programme ont été prises. Ces mesures correspondent soit à des actions de formation, soit à la participation à des réunions en lien avec la gestion du programme. A ce stade, la valeur cible est atteinte.
				S	130	S	130	Aucune valeur cible n'a été déterminée au niveau du PO pour les indicateurs de l'axe E. Les seules valeurs cibles existantes sont celles définies dans le projet « Assistance technique INTERREG V ». Les livrables du projet « Assistance technique » ayant été actualisés en 2016, la valeur cible pour le projet programmé en 2015 s'élève désormais à 130 mesures. Ce chiffre correspond aux mesures de simplification mise en place par le programme. Il comprend également le nombre de formations auxquelles les agents du service gestionnaire du programme ont pu participer permettant leur spécialisation et l'harmonisation des mesures.
P	Nombre d'emplois cofinancés	Equivalents temps plein	15.5	F	16,1	F	16,1	Le nombre d'ETP au sein du Secrétariat conjoint, de l'Autorité de gestion et de l'Autorité de certification s'élève à 16,1 fin 2020. A titre d'information, le nombre d'ETP a augmenté en 2022 avec le recrutement de 4 contrôleurs de premier niveau supplémentaires afin de pouvoir clôturer l'ensemble des projets d'ici juin 2024.
				S	16	S	16	Ce chiffre correspond au nombre de personnes en poste au sein du Secrétariat conjoint et de l'Autorité de gestion à la fin de la période de programmation. La valeur cible du projet est légèrement plus élevée que celle indiquée au niveau PO en raison des règles d'arrondis de l'outil SYNERGIE CTE (arrondi à l'unité supérieure pour les indicateurs).

3.3 Valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	ID	Unité de mesure s'il y a lieu	Valeur intermédiaire pour 2018	Valeur cible finale 2023	2020	2021	2022	Observations
A	Réalisation	CO 42	Organismes	9	88	202	248	257	Le niveau de réalisation de cet indicateur est très satisfaisant. Ce succès s'explique d'une part par une forte programmation sur cet axe et ce dès le démarrage de la programmation, et d'autre part par des consortiums de projets qui rassemblent de larges réseaux incluant de nombreux acteurs de la recherche dans le Rhin supérieur. Pour autant, ce chiffre sera amené à être corrigé à la baisse à la clôture du programme, une fois que les doublons auront été écartés.
A	Réalisation	CO 26	Entreprises	159	2 059	650	1177	1552	75,38 % de la valeur finale sont atteints. Une progression importante a été constatée en 2022 sur cet indicateur. Les valeurs prévisionnelles dépassent la valeur cible et la réalisation de cet indicateur devrait pouvoir continuer de progresser significativement.
A	Financier		€	6 693 353	54 852 482	36 593 862,00	43 668 085,01	48 128 462,03	87,74 % de la valeur finale sont atteints. Une légère sur-programmation sur cet axe devrait permettre d'atteindre la valeur finale.
B	Réalisation	B	Stratégies et instruments	3	36	47	50	73	Le niveau de réalisation de cet indicateur continue de progresser régulièrement. La valeur finale est d'ores et déjà atteinte.
B	Réalisation	E	Concepts, outils et installations	1	16	4	5	16	La valeur finale a pu être atteinte en 2022 grâce à la finalisation d'études et la remontée de ces valeurs en fin de projet.
B	Financier		€	10 441 630	85 569 874	18 719 406,62	24 645 013,88	38 295 055,39	44,75 % de la valeur finale sont atteints.
C	Réalisation	CO 46	Personnes	450	4 349	3869	4181	4880	La valeur finale est atteinte.
C	Financier		€	5 354 682.40	43 881 986	13 674 411,70	18 827 048,04	27 015 663,82	61,56 % de la valeur finale sont atteints.

Axe prioritaire	Type d'indicateur	ID	Unité de mesure s'il y a lieu	Valeur intermédiaire pour 2018	Valeur cible finale 2023	2020	2021	2022	Observations
D	Réalisation	J	Personnes	9 522	82 651	30 996	54 910	88 579	La valeur finale est atteinte.
D	Financier		€	2 231 117.60	18 284 161	8 338 697,41	10 359 461,02	13 000 930,86	71,10 % de la valeur finale sont atteints.

3.4 Données financières

Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

Allocation financière de l'axe prioritaire sur la base du programme opérationnel					Données cumulées sur les progrès financiers du programme opérationnel					
Axe prioritaire	Fonds	Base pour le calcul du soutien de l'Union	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de l'allocation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'Autorité de gestion	Proportion de l'allocation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
			(€)	(%)	(€)	(%)	(€)		(%)	
A	FEDER	Montant total	54 852 482,00	50,00	58 238 826,78	106,17	57 644 328,03	48 128 462,03	87,74	32
B	FEDER	Montant total	85 569 874,00	50,00	87 924 244,11	102,75	87 305 008,18	38 295 055,39	44,75	40
C	FEDER	Montant total	43 881 986,00	50,00	46 826 787,00	106,71	45 570 795,75	27 015 663,82	61,56	28
D	FEDER	Montant total	18 284 161,00	60,00	20 921 167,26	114,42	20 551 492,74	13 000 930,86	71,10	78
E	FEDER	Montant total	8 027 192,00	82,00	8 027 192,00	100,00	8 027 192,00	5 701 948,00	71,03	1
Montant total	FEDER		210 615 695,00	52,09	221 938 217,15	105,40	219 098 816,70	132 142 060,10	62,74	179

Crédits programmés au titre du soutien du FEDER et du cofinancement national (état en 2022)

Le texte ci-dessous est destiné aux membres du programme pour information. Il n'apparaîtra pas dans le document transmis à la Commission.

Axe prioritaire	UE (FEDER)	Contrepartie nationale			Financement éligible total	Taux de cofinancement	Pour information
		Total	Financement public	Financement privé			Contribution suisse
	(a)	(b = c + d)	(c)	(d)	(e = a + b)	(f= a / e)	
A	29 119 413,39	29 119 413,39	28 524 914,64	594 498,75	58 238 826,78	50,00%	9 257 164,33
B	43 962 122,04	43 962 122,07	43 342 886,14	619 235,93	87 924 244,11	50,00%	6 923 430,66
C	23 413 393,50	23 413 393,50	22 157 402,25	1 255 991,25	46 826 787,00	50,00%	2 385 932,08
D	12 552 700,63	8 368 466,63	7 998 792,11	369 674,52	20 921 167,26	60,00%	2 965 135,97
E	6 582 297,00	1 444 895,00	1 444 895,00	0,00	8 027 192,00	82,00%	326 558,00
Total	115 629 926,56	106 308 290,59	103 468 890,14	2 839 400,45	221 938 217,15	52,32%	21 858 221,04

La Suisse participe financièrement à 54 des 121 projets programmés et à 10 des 58 microprojets programmés, soit à 64 du total des 179 projets et microprojets programmés depuis le début de la programmation. Cette participation s'effectue, soit sous forme de subventions, soit par la participation de partenaires suisses sous forme de dépenses directes. La participation de partenaires suisses à l'ensemble des projets et microprojets programmés s'élève à 21 858 221,04 €.

Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour transmission avant le 31 janvier

Voir le tableau en annexe

Coût cumulé de tout ou partie d'une opération mise en œuvre en dehors de la partie de la zone couverte par le programme qui appartient à l'Union

	Montant du soutien du FEDER(*) envisagé pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union, sur la base de certaines opérations	Part de l'enveloppe financière totale allouée à tout ou partie d'une opération située en dehors de la partie de la zone couverte par le programme qui appartient à l'Union	Dépenses éligibles au soutien du FEDER engagées dans tout ou partie d'une opération mise en œuvre en dehors de la partie de la zone couverte par le programme qui appartient à l'Union, déclarées par le bénéficiaire à l'Autorité de gestion	Part de l'enveloppe financière totale allouée à tout ou partie d'une opération située en dehors de la partie de la zone couverte par le programme qui appartient à l'Union
	(en euros)	(%)	(en euros)	(%)
		(colonne 2/montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme *100)		(colonne 4/montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme *100)
1.7 RARENET	257 308,50	0,23%	491 057,95	0,45%
1.8 RELIGIONS	187 605,50	0,17%	372 034,56	0,34%
1.9 RMTMO.RI	33 821,00	0,03%	57 288,73	0,05%
1.10 KTUR	177 001,00	0,16%	206 845,43	0,19%
2.2 VITIFUTUR	0,00	0,00%	51 069,55	0,05%
3.2 TRIDIAG	409 528,00	0,37%	753 966,70	0,69%
3.3 NANOTRANSMED	418 990,00	0,38%	683 110,67	0,62%
3.4 SPIRITS	245 373,00	0,22%	456 961,10	0,42%
3.7 HALFBACK	183 332,00	0,17%	347 419,14	0,32%
3.8 HNBI	104 823,00	0,10%	206 443,52	0,19%
3.12 PERSONALIS	31 333,00	0,03%	19 279,46	0,02%
3.13 VEHICLE	124 936,00	0,11%	146 774,37	0,13%
3.14 WaterPollutionSensor	143 732,00	0,13%	139 220,07	0,13%
3.15 ACA-MODES	105 801,00	0,10%	180 144,89	0,16%

	Montant du soutien du FEDER(*) envisagé pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union, sur la base de certaines opérations	Part de l'enveloppe financière totale allouée à tout ou partie d'une opération située en dehors de la partie de la zone couverte par le programme qui appartient à l'Union	Dépenses éligibles au soutien du FEDER engagées dans tout ou partie d'une opération mise en œuvre en dehors de la partie de la zone couverte par le programme qui appartient à l'Union, déclarées par le bénéficiaire à l'Autorité de gestion	Part de l'enveloppe financière totale allouée à tout ou partie d'une opération située en dehors de la partie de la zone couverte par le programme qui appartient à l'Union
	(en euros)	(%)	(en euros)	(%)
		(colonne 2/montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme *100)		(colonne 4/montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme *100)
3.16 DialogProTec	69 480,50	0,06%	133 815,40	0,12%
3.17 TriMaBone	163 173,00	0,15%	197 231,09	0,18%
3.18 Resc/kUE	333 258,45	0,30%	228 538,01	0,21%
5.1 ERMES-Rhin	61 965,00	0,06%	89 945,64	0,08%
5.2 ECOSERV	138 756,58	0,13%	219 684,71	0,20%
5.3 NAVEBGO	145 793,48	0,13%	262 084,62	0,24%
6.4 SMI	146 017,50	0,13%	133 803,99	0,12%
8.2 UPPER RHINE 4.0	165 959,00	0,15%	280 609,88	0,26%
9.2 REGIO MINERALIA	198 145,50	0,18%	416 520,81	0,38%
9.4 FILM EN RHIN	8 970,00	0,01%	11 402,12	0,01%
10.10 MASTER FAVO	367 450,30	0,33%	608 533,18	0,55%
MP27 MIX'ART	33 457,09	0,03%	50 358,69	0,05%

4 SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Les évaluations menées tout au long de la mise en œuvre du programme Interreg Rhin Supérieur 2014-2020 sont la déclinaison concrète du plan d'évaluation du programme. La dernière des évaluations qui restait à compléter en 2022 était l'évaluation d'impact, visant à démontrer l'effet concret des projets cofinancés dans les domaines d'intervention du programme sur la réalité socio-économique de la région transfrontalière.

Une première évaluation d'impact dédiée à l'axe A (recherche et innovation) et à l'objectif spécifique 12 (Coopération citoyenne), avait été effectuée en 2020. Les conclusions principales de l'évaluation de l'axe A, étaient que le programme contribue fortement au nombre de chercheurs impliqués dans des projets transfrontaliers, ainsi qu'aux applications développées au niveau transfrontalier. Le nombre d'entreprises impliquées dans ces mêmes projets est quant à lui plus faible. Concernant les conclusions sur l'OS12, celles-ci indiquaient que la part des citoyens qui s'identifient à l'espace transfrontalier n'est pas forcément corrélée aux microprojets Interreg, mais que ces derniers renforcent le sentiment d'appartenance collectif, contribuant ainsi à une meilleure intégration transfrontalière de la société civile.

La seconde phase de l'évaluation d'impact concernant les autres objectifs spécifiques du programme Interreg V a été amorcée fin 2021. Les résultats principaux des évaluations d'impact sont résumés ci-dessous.

- OS 4 : Améliorer la protection des espèces végétales et animales sur le plan transfrontalier dans l'espace du Rhin supérieur et 5 : Améliorer la qualité des services rendus par les écosystèmes dans l'espace du Rhin supérieur (évaluations réalisées par un groupe d'étudiants de l'IEP, encadrées par l'Autorité de gestion).

La transversalité et le partage au niveau transfrontalier des connaissances scientifiques permettent une meilleure appréhension des enjeux et un échange de bonnes pratiques, ce qui participe à la structuration des partenariats.

Il est prématuré de mesurer, à court terme, l'impact des projets de l'OS4 et 5 sur la protection des espèces, sur la qualité des eaux souterraines et sur la superficie globale cumulée des forêts et prairies permanentes. Comme ces projets s'inscrivent dans la durée et qu'il faut tenir compte du temps de rémanence, ce n'est que d'ici quelques années que leur portée sera observable.

- OS 6 : Réduire l'impact environnemental dans le cadre du développement de l'économie et de l'urbanisme dans le Rhin supérieur (évaluation réalisée par un prestataire externe).

En matière d'environnement ou d'aménagement du territoire (pollution, qualité de l'air), l'intégration transfrontalière est plus forte, ce qui permet une contribution directe des projets à l'indicateur de résultat relatif à la consommation des sols.

En matière d'énergie, l'intégration transfrontalière est encore trop faible. Les projets d'énergie soutenus permettent plutôt de lancer la coopération et de préparer des évolutions à l'échelle transfrontalière sur le long terme.

- OS 7 : Limiter l'augmentation du trafic motorisé transfrontalier à travers le développement de transports à faible impact environnemental dans l'espace du Rhin supérieur (évaluation réalisée par un prestataire externe).

Le programme a eu un impact direct au travers d'une amélioration des liaisons transfrontalières existantes ou de la création de nouvelles liaisons ainsi qu'au travers du financement d'infrastructures concrètes

Certains projets ont un effet immédiat (pistes cyclables, passerelles, liaisons de bus...) tandis que d'autres ont une fonction préparatoire pour des mesures à venir visant à limiter l'augmentation du

trafic motorisé (études pour des nouvelles liaisons ferroviaires notamment). Pour ce dernier type de projet, l'effet des projets cofinancés par le programme ne sera visible qu'à long terme.

- OS 8 : Étendre les possibilités transfrontalières de développement et de débouchés pour les PME du Rhin supérieur (évaluation réalisée par un prestataire externe).

Le programme a aidé les PME bénéficiaires à développer des activités transfrontalières de coopération et d'acquisition de savoir-faire, mais ne les a que peu aidé à développer des activités transfrontalières de commercialisation ou d'expansion.

- OS 9 : Augmenter l'offre d'emploi à travers le développement de secteurs économiques stratégiques dans le Rhin supérieur (évaluation réalisée par un prestataire externe).

Le programme a permis la création de nouveaux produits et services touristiques et culturels, et ceux-ci ont un impact tangible et durable sur l'économie du territoire.

Les projets de l'OS 9 ont mis en œuvre de nombreuses opérations de valorisation des ressources partagées qui ont permis de créer directement quelques emplois mais qui ont le potentiel d'en créer indirectement bien d'autres à plus long terme, lorsque les réalisations de l'ensemble des projets auront augmenté leurs fréquentations.

- OS 10 : Augmenter l'emploi transfrontalier dans le Rhin supérieur (évaluation réalisée par un groupe d'étudiants de l'IEP, encadré par l'Autorité de gestion).

Le programme affiche un impact non négligeable sur l'augmentation du nombre de travailleurs transfrontaliers, mais il est difficile à quantifier précisément. En effet, les projets cofinancés sont surtout tournés vers la formation, parfois des très jeunes (niveau collège). Il faudrait ainsi suivre tous les élèves sur un très long terme pour mesurer précisément l'impact.

- OS11 : Améliorer l'offre de services transfrontalière des administrations et des institutions (évaluation réalisée par un prestataire externe)

Le programme Interreg contribue fortement au développement de la coopération administrative dans le Rhin supérieur, notamment par les programmes Interreg successifs de la zone du Rhin supérieur. Des facteurs externes, principalement relatifs au cadre national et européen, demeurent et peuvent freiner le développement de l'offre de services transfrontaliers

Fin 2022, il s'agissait de réaliser la synthèse de l'ensemble des évaluations menées sur la période 2014-2020, que l'Autorité de gestion a soumis à la Commission européenne.

Le programme Interact, avec l'appui de l'ANCT, a transmis un modèle à suivre pour la rédaction de cette synthèse. Celle-ci revient notamment sur les évaluations autour de la mise en œuvre du programme, réalisées en 2018, lesquelles confortaient les choix stratégiques établis pour une optimisation des fonds à disposition. Par ailleurs, cette synthèse liste également les différents constats ressortis des évaluations d'impact, évoqués plus haut.

Les articles 54 et 56 du règlement 1303/2013 (dit « règlement général ») imposaient aux Autorités de gestion d'évaluer l'efficacité, l'efficience et l'impact des programmes. Concernant l'efficacité et l'efficience, toutes les évaluations menées sur la période permettent d'affirmer que le programme est efficace et efficient. L'impact est également indéniable, le constat est simplement à nuancer, étant donné les contraintes calendaires déjà évoquées, et les impacts potentiellement mesurables bien après la période de programmation, qui ne peuvent être pris en compte dans l'évaluation.

Si le programme semble ne pas toujours avoir d'impact concret, il initie un mouvement dont les fruits ne pourront qu'être constatés à plus long terme. C'est ici que l'on constate les limites de l'exercice, car de nombreux projets évalués ne produiront d'impact réel qu'après plusieurs années, sans compter que près

de la moitié des projets n'a pas pu être pris en compte dans les différentes évaluations, étant donné que ces derniers n'étaient pas achevés au moment de l'évaluation (50 projets sur 120). La synthèse des évaluations, devant être rendue fin 2022, les évaluations d'impact se devaient d'être finalisées au plus tard à la même période. Elles étaient donc programmées sur les années 2021-2022, mais c'était trop tôt pour mesurer l'impact réel de l'ensemble des projets, et donc du programme 2014-2020.

Cependant, plusieurs évaluations, menées par différentes personnes sur différents objectifs spécifiques soulignent la plus-value indéniable du programme Interreg Rhin Supérieur, dans la structuration et la pérennisation des partenariats, ou encore dans l'effet levier qu'entraîne le cofinancement Interreg.

Par ailleurs, une observation intéressante a été soulevée, surtout pour les projets de l'OS11 (coopération des administrations) : les projets à « faible impact » sont souvent des projets qui réunissent des partenaires qui coopèrent pour la première fois. Il est souvent observé que ces mêmes projets souhaitent continuer la coopération, et cherchent un nouveau financement Interreg.

Le projet TIGER en est un exemple probant : les partenaires n'avaient encore jamais travaillé ensemble. Ce premier projet a permis de nouer un partenariat, de construire une base de données partagée, et ils travaillent maintenant sur un second projet pour capitaliser sur le premier.

A contrario, les projets qui peuvent avoir un impact plus important, dits les projets « concrets » sont souvent des projets dont les partenaires coopèrent depuis de nombreuses années (avec ou sans Interreg). En effet, les projets dits « concrets » sont souvent des projets d'infrastructure où les budgets sont importants : une coopération de longue date entraîne une relation de confiance qui peut plus facilement aboutir à des investissements communs.

Le projet PAWENA confirme cette théorie : son impact sera indéniable une fois toutes les installations de production d'eau potable connectées entre elles. Il s'agira d'amener l'eau potable de manière durable à tout un territoire ! Et les partenaires français et allemands coopèrent depuis plus de 30 ans.

Cette observation permet d'affirmer en tous les cas la plus-value du programme Interreg Rhin Supérieur, qui est ancré depuis plus de 30 ans sur le territoire. Ce programme produit un impact indéniable, à différents niveaux et différentes échelles, sur la vie quotidienne des habitants et habitantes du territoire transfrontalier.

5 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES

L'année 2022 a été, suite à deux années très marquées par la pandémie de covid-19, une année de retour à la normale.

Au cours de l'année 2022, des changements de personnel importants ont eu lieu au sein de l'équipe :

- Au sein du Secrétariat conjoint, une collègue a quitté le service en février 2022. La vacance de ce poste a été comblée en juin.
- Au sein de l'Autorité de gestion, la collègue qui a quitté temporairement le service en novembre 2021 a été remplacée en février 2022. Quatre postes de renfort au contrôle de premier niveau ont été pourvus en septembre et novembre 2022.

Le démarrage officiel de la période de programmation Interreg VI avec la constitution du Comité de suivi et l'adoption des premiers projets a fortement mobilisé les équipes du Secrétariat conjoint et de l'Autorité de gestion en 2022. De nombreux chantiers concernant les modalités d'adoption et de contrôle des projets ont été menés et finalisés.

Cette charge de travail s'ajoute à la gestion et au contrôle des projets du programme Interreg V. En effet, le travail d'accompagnement est intense puisque de nombreux projets sont encore en cours de réalisation et que les clôtures de projet sont de plus en plus nombreuses.

Certains projets ont signalé des retards pris dans leur plan de travail, en partie dus à la pandémie de covid-19, et ont déposé des demandes de prolongation de leur période de réalisation. Suite à une analyse précise permettant de déterminer la validité des arguments avancés et la charge administrative que ces ajournements représenteraient pour l'Autorité de gestion, certaines de ces demandes n'ont pas pu être acceptées.

La gestion de la fin de la période Interreg V a également été marquée en 2022 par un problème technique dans l'outil informatique Synergie-CTE, utilisé pour la gestion des dépenses et des versements de l'ensemble des projets cofinancés dans le cadre du programme et qui empêche la clôture administrative d'une vingtaine de projets. Ce problème, actuellement en cours de résolution, empêche la prise en compte des corrections réalisées suite à des audits externes ou des contrôles complémentaires de l'Autorité de gestion, dans le calcul du montant de fonds européens dû aux projets concernés.

Si le dégagement d'office a pu être évité en 2022, la tranche restant à certifier jusqu'à la clôture du programme est très importante. C'est pourquoi la réflexion s'est poursuivie en 2022 afin d'apporter des solutions et atteindre les objectifs fixés d'ici la fin du programme, notamment par le biais des recrutements mentionnés ci-dessus, mais qui ont également représenté un défi en terme de formation pour le service lors de cette année charnière.

Malgré les contraintes liées à la gestion de fin de programmation, l'Autorité de gestion a poursuivi un accompagnement soutenu des porteurs de projet. Le constat a été fait que certains projets, notamment les projets de l'axe B qui sont concernés par des travaux d'infrastructures, ont subi une forte inflation, provoquée par la pandémie de covid-19 et par la guerre en Ukraine. C'est pour cette raison et afin de garantir une consommation optimale des fonds que le Comité de suivi a demandé à l'Autorité de gestion en fin d'année 2022 d'évaluer, suite à un échange avec les projets concernés, la pertinence de leur offrir une possibilité d'augmentation budgétaire.

6 RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Voir document joint.

7 RAPPORT SUR LA MISE EN OEUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Programme opérationnel ne prévoit pas d'instruments financiers.

8 LE CAS ÉCHÉANT, PROGRÈS DANS LA PRÉPARATION ET LA RÉALISATION DES GRANDS PROJETS ET DES PLANS D'ACTION COMMUNS

Le Programme opérationnel ne prévoit pas de grands projets et de plans d'action communs.

9 EVALUATION DE LA REALISATION DU PROGRAMME DE COOPERATION

9.1 Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme

Non pertinent pour le présent RAMO.

9.2 Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination, en particulier celles concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les modalités mises en œuvre pour garantir l'intégration de la dimension « hommes-femmes » dans le programme de coopération et les opérations

Non pertinent pour le présent RAMO.

9.3 Développement durable

Non pertinent pour le présent RAMO.

9.4 Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique

Non pertinent pour le présent RAMO.

9.5 Rôle des partenaires dans la réalisation du programme de coopération

Non pertinent pour le présent RAMO.

10 INFORMATIONS ET ÉVALUATIONS OBLIGATOIRES

10.1 Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

Non pertinent pour le présent RAMO.

10.2 Résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

Non pertinent pour le présent RAMO.

11 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION

11.1 Progrès dans la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme de coopération

Non pertinent pour le présent RAMO.

11.2 Progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer la capacité des autorités et des bénéficiaires de gérer et d'utiliser le FEDER

Non pertinent pour le présent RAMO.

11.3 Contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes (le cas échéant)

Non pertinent pour le présent RAMO.

11.4 Progrès réalisés dans la mise en œuvre d'actions dans le domaine de l'innovation sociale

Non pertinent pour le présent RAMO.

12 INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME

Non pertinent pour le présent RAMO.

Annexe: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention

Fonds	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Axe prioritaire	Objectif thématique	Domaine intervention	Dimension économique	Localisation	Coût total éligible des opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'AG	Nombre d'opérations sélectionnées
FEDER	01	07	07	AP01	OT1	58	18	DE131	1 895 275,00	1 895 275,00	1 351 958,14	1
FEDER	01	07	07	AP01	OT1	60	1	DE131	3 944 207,10	3 944 207,10	3 915 369,36	1
FEDER	01	07	07	AP01	OT1	60	1	DE122	999 660,00	999 660,00	886 581,58	1
FEDER	01	07	07	AP01	OT1	60	7	DE134	991 918,00	991 918,00	991 917,88	1
FEDER	01	07	07	AP01	OT1	60	8	FR421	1 245 106,00	1 245 106,00	1 213 250,28	1
FEDER	01	07	07	AP01	OT1	60	11	DEB35	998 890,00	998 890,00	936 174,46	1
FEDER	01	07	07	AP01	OT1	60	18	DE131	3 925 982,00	3 925 982,00	3 645 151,95	1
FEDER	01	07	07	AP01	OT1	60	20	FR421	12 990 266,60	12 805 720,85	9 994 014,02	6
FEDER	01	07	07	AP01	OT1	60	22	DE131	3 334 536,00	3 334 536,00	3 172 492,43	1
FEDER	01	07	07	AP01	OT1	60	22	DE134	999 734,00	999 734,00	999 733,83	1
FEDER	01	07	07	AP01	OT1	60	24	DEB35	3 497 329,00	3 497 329,00	3 338 197,18	1
FEDER	01	07	07	AP01	OT1	62	11	FR421	999 988,00	999 988,00	449 720,58	1
FEDER	01	07	07	AP01	OT1	62	20	FR421	6 603 439,92	6 555 244,92	5 140 420,49	3
FEDER	01	07	07	AP01	OT1	62	20	DE136	916 791,00	916 791,00	525 086,38	1
FEDER	01	07	07	AP01	OT1	62	22	FR421	999 754,00	999 754,00	966 780,10	1
FEDER	01	07	07	AP01	OT1	62	22	FR422	1 884 330,24	1 522 572,24	1 342 765,23	1
FEDER	01	07	07	AP01	OT1	62	24	FR421	999 996,00	999 996,00	642 233,41	1
FEDER	01	07	07	AP01	OT1	62	24	DE122	3 367 194,00	3 367 194,00	1 878 236,53	1
FEDER	01	07	07	AP01	OT1	82	7	DE136	997 421,00	997 421,00	935 835,74	1
FEDER	01	07	07	AP01	OT1	119	18	DE134	1 211 428,92	1 211 428,92	1 131 541,46	2
FEDER	01	07	07	AP01	OT1	120	19	FR421	978 985,00	978 985,00	978 984,81	1
FEDER	01	07	07	AP01	OT1	C65	22	FR421	2 459 567,00	2 459 567,00	2 452 618,57	1
FEDER	01	07	07	AP01	OT1	C65	5	FR421	997 224,00	997 224,00	469 204,23	1
FEDER	01	07	07	AP01	OT1	C65	10	DE134	999 804,00	999 804,00	770 193,39	1
FEDER	01	07	07	AP02	OT6	89	24	FR422	4 000 000,00	4 000 000,00	2 915 995,78	1
FEDER	01	07	07	AP02	OT6	89	24	FR421	3 572 285,52	3 572 285,52	0,00	1
FEDER	01	07	07	AP02	OT6	C12	10	DE131	3 790 900,14	3 738 082,24	2 434 660,75	1
FEDER	01	07	07	AP02	OT6	C15	10	FR422	1 957 188,60	1 957 188,60	920 913,53	1
FEDER	01	07	07	AP02	OT6	C21	11	DEB3H	3 999 450,00	3 999 450,00	2 521 831,13	1
FEDER	01	07	07	AP02	OT6	C23	10	FR421	964 321,37	964 321,37	0,00	1
FEDER	01	07	07	AP02	OT6	C69	1	DE131	1 236 192,00	1 220 909,34	899 743,29	1
FEDER	01	07	07	AP02	OT6	C84	11	FR422	2 109 655,00	2 109 655,00	2 057 908,54	1
FEDER	01	07	07	AP02	OT6	C84	11	DE131	2 256 180,28	2 231 829,70	1 916 858,65	1

Fonds	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Axe prioritaire	Objectif thématique	Domaine intervention	Dimension économique	Localisation	Coût total éligible des opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'AG	Nombre d'opérations sélectionnées
FEDER	01	07	07	AP02	OT6	C85	1	DE122	3 966 535,78	3 882 801,21	3 789 754,17	1
FEDER	01	07	07	AP02	OT6	C85	1	FR422	999 885,10	898 765,80	272 721,78	1
FEDER	01	07	07	AP02	OT6	C85	22	FR421	4 835 414,94	4 743 484,02	3 082 567,25	4
FEDER	01	07	07	AP02	OT6	C85	22	DE139	743 046,08	743 046,08	710 653,08	1
FEDER	01	07	07	AP02	OT6	C85	22	DEB35	3 451 455,22	3 451 455,22	2 530 095,75	1
FEDER	01	07	07	AP02	OT6	C86	22	DE131	337 633,92	337 633,92	290 628,42	1
FEDER	01	07	07	AP02	OT6	C86	22	DE124	3 238 022,08	3 238 022,08	249 362,98	1
FEDER	01	07	07	AP02	OT7	C26	12	FR421	12 254 500,00	12 254 500,00	1 112 327,71	5
FEDER	01	07	07	AP02	OT7	C27	12	FR421	12 630 288,56	12 630 288,56	134 466,19	2
FEDER	01	07	07	AP02	OT7	C36	12	FR421	4 202 253,34	4 202 253,34	397 889,44	3
FEDER	01	07	07	AP02	OT7	C43	12	FR421	196 856,00	196 856,00	151 374,28	1
FEDER	01	07	07	AP02	OT7	C43	12	FR422	3 376 572,40	3 376 572,40	2 831 058,74	1
FEDER	01	07	07	AP02	OT7	C44	12	FR421	474 555,38	474 555,38	404 546,46	1
FEDER	01	07	07	AP02	OT7	C44	12	DE122	2 915 666,90	2 915 666,90	2 538 627,92	1
FEDER	01	07	07	AP02	OT7	C44	12	DEB32	534 312,00	534 312,00	0,00	1
FEDER	01	07	07	AP02	OT7	C90	12	FR421	6 702 000,00	6 452 000,00	5 535 311,52	3
FEDER	01	07	07	AP02	OT7	C90	12	FR422	3 179 073,50	3 179 073,50	595 758,03	3
FEDER	01	07	07	AP03	OT3	66	1	FR421	2 088 946,00	2 088 946,00	1 782 653,54	1
FEDER	01	07	07	AP03	OT3	62	24	FR421	3 869 808,20	3 766 950,20	1 930 365,99	1
FEDER	01	07	07	AP03	OT3	C65	22	FR421	3 854 664,00	3 771 712,00	2 249 579,96	1
FEDER	01	07	07	AP03	OT8	50	19	DEB3E	2 090 750,00	2 090 750,00	353 248,15	1
FEDER	01	07	07	AP03	OT8	66	1	FR421	1 768 340,00	1 747 474,00	400 735,07	1
FEDER	01	07	07	AP03	OT8	66	24	FR421	439 030,00	372 945,00	94 694,90	1
FEDER	01	07	07	AP03	OT8	67	24	FR421	1 829 155,60	1 727 093,10	308 447,74	1
FEDER	01	07	07	AP03	OT8	77	23	FR421	1 571 503,48	1 571 503,48	887 287,26	2
FEDER	01	07	07	AP03	OT8	80	19	FR422	277 675,00	274 675,00	229 558,32	1
FEDER	01	07	07	AP03	OT8	93	15	FR421	2 224 893,30	2 224 893,30	1 586 170,29	1
FEDER	01	07	07	AP03	OT8	93	15	FR422	419 670,70	419 670,70	161 831,99	1
FEDER	01	07	07	AP03	OT8	94	15	FR422	1 830 839,00	1 626 433,00	1 825 853,00	1
FEDER	01	07	07	AP03	OT8	95	15	FR422	1 675 602,00	1 500 357,00	1 675 602,00	1
FEDER	01	07	07	AP03	OT8	95	15	DE139	3 966 232,00	3 966 232,00	444 376,04	1
FEDER	01	07	07	AP03	OT8	95	23	FR422	4 000 000,00	4 000 000,00	3 999 933,73	1
FEDER	01	07	07	AP03	OT8	102	21	FR421	265 991,50	265 991,50	243 110,33	1

Fonds	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Axe prioritaire	Objectif thématique	Domaine intervention	Dimension économique	Localisation	Coût total éligible des opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'AG	Nombre d'opérations sélectionnées
FEDER	01	07	07	AP03	OT8	108	18	FR421	1 713 277,00	1 713 277,00	1 605 075,37	1
FEDER	01	07	07	AP03	OT8	108	19	DE134	434 989,00	434 989,00	151 829,18	1
FEDER	01	07	07	AP03	OT8	108	18	FR422	585 000,00	585 000,00	245 573,51	1
FEDER	01	07	07	AP03	OT8	109	21	DE134	836 682,56	488 165,81	671 856,63	1
FEDER	01	07	07	AP03	OT8	109	19	FR421	1 237 419,00	1 237 419,00	578 862,88	1
FEDER	01	07	07	AP03	OT8	117	18	FR421	1 456 719,66	1 456 719,66	1 086 301,86	1
FEDER	01	07	07	AP03	OT8	118	19	FR421	4 000 000,00	3 850 000,00	2 421 987,15	1
FEDER	01	07	07	AP03	OT8	118	19	FR422	219 000,00	219 000,00	183 086,15	1
FEDER	01	07	07	AP03	OT8	118	19	DE134	720 985,00	720 985,00	452 151,64	1
FEDER	01	07	07	AP03	OT8	118	19	DEB36	2 987 126,00	2 987 126,00	1 419 520,85	1
FEDER	01	07	07	AP03	OT8	118	19	DE122	462 488,00	462 488,00	25 970,29	1
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	20	11	FR421	1 655 875,25	1 655 875,25	404 854,54	2
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	55	15	FR421	49 962,60	49 962,60	41 613,31	1
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	79	18	FR422	300 000,00	300 000,00	269 280,65	1
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	79	13	FR421	1 206 698,45	1 206 698,45	1 078 474,02	1
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	80	19	FR422	64 520,00	53 430,00	64 011,30	1
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	80	19	DE131	87 215,20	52 329,12	50 283,21	2
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	80	21	FR421	41 383,23	41 383,23	13 205,92	1
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	80	23	FR421	346 833,38	346 833,38	304 740,83	1
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	88	24	FR422	28 011,20	16 806,72	20 047,76	1
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	88	24	DE122	438 908,53	438 908,53	23 264,63	1
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	88	18	FR105	2 581 596,44	2 581 596,44	575 383,26	1
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	107	21	FR422	33 694,85	21 539,95	0,00	1
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	109	21	FR422	29 945,00	24 407,00	28 650,98	1
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	109	23	FR421	58 924,00	35 354,40	35 995,80	1
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	109	23	FR422	62 026,82	59 026,82	52 729,76	1
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	112	20	FR421	655 892,80	655 892,80	197 173,26	1
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	112	21	FR421	66 656,16	58 222,16	50 296,98	1
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	112	21	DE134	66 661,00	66 661,00	0,00	1
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	118	19	DE122	49 773,45	49 773,45	33 814,63	1
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	118	19	FR422	132 720,83	110 977,77	86 930,64	3
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	119	15	DE124	40 022,50	40 022,50	36 697,04	1
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	119	15	DEB3K	61 919,75	61 919,75	0,00	1

Fonds	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Axe prioritaire	Objectif thématique	Domaine intervention	Dimension économique	Localisation	Coût total éligible des opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'AG	Nombre d'opérations sélectionnées
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	119	18	DE111	219 000,00	219 000,00	172 598,77	1
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	119	18	FR105	217 444,50	217 444,50	216 214,91	1
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	119	18	FR421	1 281 734,56	1 281 158,56	847 301,75	2
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	119	18	FR422	4 241 622,05	4 241 622,05	2 913 371,89	3
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	119	20	DE134	1 479 182,68	1 479 182,68	1 008 146,02	2
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	119	20	FR421	1 331 933,18	1 331 933,18	1 189 973,96	1
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	119	23	FR422	20 400,00	20 400,00	20 400,00	1
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	119	24	FR422	41 420,50	41 420,50	37 487,73	2
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	120	15	DE124	86 252,00	86 252,00	67 384,76	3
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	120	15	DE133	66 655,45	53 027,45	48 892,39	1
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	120	15	FR422	66 145,20	66 145,20	16 820,92	1
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	120	15	FR421	64 680,70	64 680,70	64 680,62	1
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	120	15	DEB3E	27 483,50	25 733,50	0,00	1
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	120	18	FR421	981 482,06	966 482,06	928 815,90	1
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	120	19	FR421	62 375,00	57 287,00	46 866,96	1
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	120	22	FR422	87 287,77	61 425,77	84 747,78	2
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	120	23	DE124	73 479,00	68 585,40	42 468,10	3
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	120	23	DE132	38 125,00	22 875,00	27 209,62	1
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	120	23	DE131	47 900,00	38 150,00	46 563,70	1
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	120	23	DE134	193 920,00	130 983,00	159 623,53	4
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	120	23	DE139	96 418,00	84 517,20	88 233,80	2
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	120	23	DEB3H	18 548,00	11 128,80	17 590,45	1
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	120	23	DEB3E	64 039,00	64 039,00	64 039,00	1
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	120	23	FR421	145 117,05	126 882,45	135 683,10	4
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	120	23	FR422	75 062,50	47 537,50	70 619,73	2
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	120	24	FR421	58 991,00	58 991,00	56 414,59	2
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	C84	22	FR421	1 292 029,52	1 286 787,32	1 153 244,89	2
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	C87	18	DEB3E	296 639,10	296 639,10	0,00	1
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	C87	22	DE131	55 165,00	44 697,00	55 164,96	1
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	C87	22	DEB3C	52 345,00	49 815,00	0,00	1
FEDER	01	07	07	AP04	OT11	C87	22	FR421	79 048,50	79 048,50	52 922,51	2
FEDER	01	07	07	AP05	OT12	121	18	FR421	8 027 192,00	8 027 192,00	5 701 948,00	1
									221 938 217,15	219 098 816,70	132 142 060,10	179